



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 10 juin 2013**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Antoine BACH, Elisabeth HASSLER,
Mathieu HARTMANN, Michel GENDRIN, Hugues SCHLIENGER, Guy LOCHER, Jean-Marie
FRANCZAK, Jean-Pierre BADER, Guilaine WEISS, Jacques ECKENFELS, Martine BUIRETTE.

Ont donné procuration :

Madame Huguette REINAUER à Monsieur Matthieu HECKLEN

Madame Marie-Rose FOURNIER à Madame Marie-Thérèse BARTH

Monsieur David PRINZBACH à Monsieur Antoine BACH

Est absent excusé :

Monsieur Thierry HAENLIN

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Jacques ECKENFELS

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation des procès verbaux des séances des 29 avril et 03 juin 2013**
2. **Urbanisme**
3. **Personnel**
 - **Recrutement d'agents non titulaires « Jobs d'été »**
4. **Travaux**
 - **Consultation pour la rénovation intérieure de l'Eglise**
 - **Constitution d'un groupement de commande pour les travaux de curage des tabourets siphons**
 - **Signalisation horizontale et verticale devant la mairie**
 - **Remplacement du caniveau rue des Cigognes**
 - **Travaux d'étanchéité – Bâtiment CPI / Atelier Municipal**
 - **Travaux de rénovation de peinture – Mairie**
5. **Compte rendu de délégation**
 - **Travaux de désherbage et de nettoyage**
6. **Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées : désignation de deux délégués**
7. **Journée du Patrimoine : information**
8. **Jury d'assises**

9. Divers

- Attribution des subventions par la Commission Sociale
- Reconstitution de la ligne de trésorerie
- Révision des loyers communaux – Logement 2 rue des Plumes
- Remerciements
- Interventions diverses

1. Approbation des procès verbaux des 29 avril et 03 juin 2013

En ce qui concerne le compte rendu du 29 avril, Monsieur LOCHER a 2 observations à formuler :

- ⇒ page 11 : une erreur de frappe lors de la retranscription de l'intervention de Madame HASSLER, dans l'utilisation de l'auxiliaire « avoir » ;
- ⇒ page 12 : un manque d'uniformité, puisqu'au niveau des points divers, est évoquée l'intervention de Mademoiselle HASSLER, alors qu'au point précédent il est fait mention de Madame HASSLER.

Pour ce qui est du procès verbal du 3 juin, Monsieur LOCHER évoque, au niveau du point n°1, des erreurs dans la localisation des venelles.

- la venelle n°3 : entre la Grand'Rue et la rue du Bourg,
- la venelle n°4 : entre la rue des Frênes et la rue du Bourg,
- la venelle n°5 : entre la rue de Zillisheim et la rue des Frênes.

Enfin, il revient sur son intervention qui n'a pas été rapportée correctement : précisant « il me semble que certains de ces sentiers ne soient pas entièrement bornés. », et non pas que « ces sentiers ne soient pas bornés ».

Ces différentes modifications ont été portées au niveau des deux comptes-rendus concernés.

Ceux-ci n'appelant pas d'autres remarques ou observations sont approuvés à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Quatre déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur et Madame Vincent GUILLEMET, domiciliés à HOCHSTATT – 9, rue de la Carrière, pour le remplacement et la mise en place de fenêtres de toit sur la maison d'habitation cadastrée section 18 – parcelles 408, 312, 407 et 287.
- Déposée par la Société SAS VEST, sise à DURLINSDORF – 2, rue des Fleurs, pour la mise en place d'une piscine d'exposition sur chevalet et d'une clôture en limite de propriété sur le terrain cadastré section 18 – parcelle 336.
- Déposée par Monsieur Didier BERGERON, domicilié à HOCHSTATT – 19, rue de la Carrière, pour la construction d'une clôture et d'un mur de soutènement, ainsi que la modification du chemin d'accès sur le terrain cadastré section 18 – parcelles 598/292, 506/291 et 504/290.

- Déposée par Madame HAUSS Mireille, domiciliée à HOCHSTATT – 35, rue de Heimsbrunn, pour la mise en place d'un abri de jardin en bois sur la limite de la propriété située section 07 – parcelle 405/306.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.2. Permis de construire

- Déposé par le Cabinet d'Architecte GUINOT, sis à MULHOUSE-LUTTERBACH – Route de Thann, pour le compte de Monsieur Roger SCHMITT, domicilié à HOCHSTATT – 9, rue du Dammborg pour la construction d'une maison individuelle avec piscine dans la rue des Plumes, ainsi qu'une demande de démolition du garage situé - section 04 – parcelles 328, 336 et 338.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire.

3. Personnel Communal

3.1. Recrutement d'agents non titulaires « Jobs d'été »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de proroger le principe de l'embauche de jeunes gens et jeunes filles originaires de la commune durant les mois de juillet et d'août, afin de renforcer l'équipe technique municipale.

Ces jeunes seront principalement affectés à l'entretien des espaces verts et de la voirie. Ils bénéficieront d'un contrat à durée déterminée d'agents non titulaires, effectueront un horaire de 35 heures hebdomadaires et leur traitement sera basé sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération – catégorie C des grades et emplois territoriaux.

Monsieur LOCHER demande combien de jeunes seront recrutés, et, insiste pour qu'ils soient bien encadrés.

Monsieur le Maire lui répond que 4 – 5 jeunes seront embauchés cet été, pour des périodes allant de 15 jours à 1 mois.

Le Conseil Municipal est invité à proroger le principe du recrutement de personnel non titulaire, chaque année, durant les mois de juillet et d'août.

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la municipalité,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le recrutement d'agents non titulaires, pour un besoin temporaire durant les mois de juillet et d'août ;

- prévoit que la rémunération de ces agents s'effectuera par référence au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'engagement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recrutés sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice.

4. Travaux

4.1. Consultation pour la rénovation intérieure de l'Eglise

Conformément à l'avis émis par les Commissions Réunies lors de leur séance du 16 avril 2013 et à celui du Conseil Municipal en date du 29 avril 2013, Monsieur le Maire informe ses collègues élus que l'ordre de service n° 2 afférent à la phase DCE des travaux intérieurs a été transmis au Cabinet d'Architectes HERRGOTT, pour une mission de maîtrise d'œuvre démarrant le 22 mai 2013.

Une consultation, sans formalisme préalable, a été lancée auprès de plusieurs entreprises pour cette réhabilitation visant exclusivement le chœur de l'Eglise, qui se décompose en 4 lots :

- ❖ lot 1B Echafaudage intérieur,
- ❖ lot 7 Electricité
- ❖ lot 8 Plâtrerie
- ❖ lot 9 Peinture

Monsieur le Maire présente l'analyse effectuée pour chacun des lots.

Lot 1B – Echafaudage intérieur

ENTREPRISES	Montant H.T.
FREGONESE & FILS	5 540,55
ECHAPRO	5 624,56
LOC'ECHAF	5 995,51

Lot 7 – Electricité

ENTREPRISES	Montant H.T.
PARELEC	8 562,76
WERNER ELECTRICITE	11 315,05
HUBER ELECTRICITE	15 427,00

Lot 8 – Plâtrerie

ENTREPRISES	Montant H.T.
STEPEC SA	9 640,28
BUECHER & FILS	18 035,16
TEIXEIRA Manuel	19 433,70

Lot 9 – Peinture

ENTREPRISES	Montant H.T.
ARTHUR KAISER	7 438,28
SONDENECKER SARL	7 674,50
PIFFER	9 451,50

Monsieur le Maire précise que toutes les entreprises consultées ont été informées que les travaux, notamment le lot 1B – Echafaudage intérieur, devaient démarrer aussitôt que le Conseil Municipal aura délibéré dans sa séance de ce jour.

Il rappelle que toutes les offres ont été vérifiées et les différents plis ouverts le 6 juin dernier en présence de représentants du Conseil de Fabrique.

Il ouvre le débat, sur l'analyse des différentes offres, afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer quant à l'attribution des lots précités.

Monsieur le Maire précise qu'à priori, le démarrage des travaux, notamment la fermeture du chœur et ceux relatifs au lot 1B – Echafaudage intérieur, devraient se situer aux alentours de la mi-août, afin que l'intégralité du chantier puisse être réalisé en 2 mois, soit au plus tard fin novembre.

Il restera à finaliser la partie « électricité », pour laquelle les souhaits du Conseil de Fabrique n'ont pas tout à fait été pris en compte, du moins en ce qui concerne le choix des luminaires.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer :
 - ⇒ Le lot n° 1B – Echafaudage Intérieur, à l'entreprise ECHAPRO de MULHOUSE, pour un montant HT de 5 624,56 €, soit 6 726,97 € TTC ;
 - ⇒ Le lot n° 7- Electricité, à l'entreprise PARELEC de WALHEIM, pour un montant HT de 8 562,76 €, soit 10 241,06 € TTC ;
 - ⇒ Le lot n° 8 – Plâtrerie, à l'entreprise STEPEC de WITTELSHEIM, pour un montant HT de 9 640,28 €, soit 11 529,77 € TTC ;
 - ⇒ Le lot n° 9 – Peinture, à l'entreprise ARTHUR KAISER de MULHOUSE, pour un montant HT de 7 438,28 €, soit 8 896,18 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tout document à intervenir.

4.2. Constitution d'un groupement de commande pour les travaux de curage des tabourets siphons

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la CCSI propose à ses communes membres de constituer, pour celles qui le souhaitent, un groupement de commande pour ces travaux.

Le marché qui résultera de la consultation prendra la forme d'un marché à bon de commande.

Il précise qu'une convention constitutive de groupement devra être établie : celle-ci fixera le cadre juridique de ce dossier.

La commune de SPECHBACH-LE-BAS est désignée pour remplir la mission de coordonnateur, de ce fait, elle a en charge l'organisation de la procédure afférente à l'avis d'appel à concurrence.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la constitution du groupement de commande proposé ;
- désigne la commune de SPECHBACH-LE-BAS comme coordonnateur ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention correspondante.

4.3. Signalisation horizontale et verticale devant la mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en ce qui concerne le chantier de mise aux normes « accessibilité » de la mairie, les travaux de ravalement –crépis et de bardage ont débuté.

Parallèlement, l'enrobé a été réalisé au niveau du parvis, aussi, afin qu'il n'y ait pas de problème de circulation, de sécurité, plusieurs entreprises ont été consultées pour les travaux de signalisation sur cette portion de voie.

Après examen des différents devis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise EST SIGNALISATION de HOLTZWIHR pour un montant total HT de 1 008,80 €, soit 1 206,52 € TTC.

Madame WEISS demande s'il ne serait pas plus judicieux d'interdire totalement la circulation des véhicules devant la mairie, afin de disposer d'un bel espace.

Monsieur le Maire propose, afin de préserver au mieux la portion de voie passant devant la mairie, de mettre en place des plots provisoires, de signaler le sens unique par la Grand'Rue, ainsi que le sens interdit, et l'interdiction de tourner à gauche depuis la rue des Ecoles.

Il évoque également la possibilité d'installer des bacs à fleurs afin de mieux délimiter et sécuriser l'accès piétonnier de la mairie.

Monsieur LOCHER suggère que soit mis en place un autre panneau interdisant, en venant de la rue des Ecoles, de tourner à gauche, après le Monument aux Morts.

Monsieur le Maire estime que c'est une bonne idée, qui fait également l'unanimité au sein du Conseil.

Il précise que ce plan de circulation aux abords de la mairie est pour l'instant provisoire, et, qu'il y aura lieu d'en tirer une expérience à l'usage.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré,

- décide de retenir la proposition n° 13052214, établie par l'entreprise EST SIGNALISATION de HOLTZWIHR en date du 22 mai 2013, pour un montant total HT de 1 008,80 €, soit 1 206,52 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande.

4.4. Remplacement du caniveau rue des Cigognes

Monsieur le Maire évoque le fait qu'à plusieurs reprises déjà, le caniveau se situant rue des Cigognes, perpendiculairement au niveau du n° 22, a fait l'objet de réfections et réparations diverses.

Aujourd'hui, le constat est fait que la grille est, à nouveau, descellée, ce qui peut provoquer des dégâts voire des accidents.

Aussi, plusieurs devis ont été demandés pour réparer cet élément et procéder à une réfection de la chaussée.

Monsieur le Maire suggère de retenir la proposition chiffrée par l'entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM, pour un montant HT de 4 211,20 €.

Il précise que les travaux seront programmés au cours du mois d'octobre, lorsque le chantier de construction de la maison « BESONNET » sera terminé.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre effectuée par l'entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM, en date du 17 mai 2013, s'élevant à 4 211,20 € HT, soit 5 036,60 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande et tout document y afférent.

4.5. Travaux d'étanchéité – Bâtiment CPI / Atelier Municipal

Par délibération en date du 29 avril dernier, le Conseil Municipal décidait de procéder à des travaux de réhabilitation du bâtiment technique abritant le Centre de Secours et les Ateliers Municipaux, et, chargeait Monsieur le Maire de procéder à une consultation.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, et, après analyse, Monsieur le Maire propose à l'assemblée élue, le devis établi par l'entreprise GALOPIN de MULHOUSE, relatif à divers travaux d'étanchéité sur plusieurs postes où il n'est plus question de gouttière en PVC, mais en fonte, voire en zinc, tels que les descentes d'eaux pluviales, l'habillage des châteaux, le remplacement des puits de lumière, pour un montant total HT de 6 871,91 €, soit 8 218,80 € TTC.

Il rappelle qu'une provision de 10 000 € a été votée au Budget Primitif 2013 au niveau de cette opération d'investissement.

Monsieur LOCHER demande que soit installée une minuterie pour la lampe extérieure, afin d'éviter des dérives, ou oublis, et, évoque également la nécessité de travaux de peinture. Monsieur le Maire, en ce qui concerne l'éclairage extérieur, explique que ceci est prévu dans les travaux à entreprendre.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir, pour les travaux d'étanchéité de ce bâtiment, l'offre présentée par l'entreprise GALOPIN de MULHOUSE, qui s'élève à un montant total HT de 6 871,91 €, soit 8 218,80 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande et tout document y afférent, pour la réalisation de cette prestation.

4.6. Travaux de rénovation de peinture – Mairie

Monsieur le Maire explique que la mise en chantier de la mairie par les travaux de mise aux normes « accessibilité » a également été l'opportunité de réhabiliter l'un des bureaux des services administratifs, dont la tapisserie date d'au moins 30 ans.

Plusieurs devis ont été sollicités, et, Monsieur le Maire suggère de retenir l'offre transmise par l'entreprise ARTHUR KAISER de Mulhouse, qui s'élève à 1 631,11 € HT, soit 1 950,81 € TTC.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide de retenir le devis n°P16745 établi par l'entreprise ARTHUR KAISER de Mulhouse, d'un montant HT de 1 631,11 €, soit 1 950,81 € TTC, pour la remise en peinture du bureau « Comptabilité-Urbanisme » de la mairie,
- charge Monsieur le Maire de signer la commande.

5. Compte rendu de délégation

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

5.1. Travaux de désherbage et de nettoyage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de venir en appui aux agents techniques, dans le domaine du désherbage, il a sollicité plusieurs devis.

Au vu de ceux-ci, ordre a été donnée à l'Association ACTILOG de MULHOUSE d'exécuter les travaux suivants :

- désherbage des massifs, taille
- débroussaillage sur les pavés
- nettoyage et évacuation

au niveau de l'église, de la fontaine située Grand'Rue, du carrefour de la rue de la Chapelle, de la rue Haenlin prolongée, de la rue de Galfingue.
Ce, pour un montant de 1 126 €.

6. Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées : désignation de deux délégués

Monsieur le Maire rappelle que la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été posée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et est obligatoire pour les communes et structures intercommunales de plus de 5 000 habitants.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 décembre 2011, a décidé de conclure une convention avec la CCSI, transférant à celle-ci, lorsqu'elle sera créée, les missions suivantes :

- ↳ élaborer le plan de mise en accessibilité pour l'ensemble des éléments communaux visés par celui-ci ;
- ↳ élaborer et transmettre le rapport d'activité annuel de la CIAPH au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général du Haut-Rhin, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par celui-ci ;
- ↳ organiser un système de recensement de l'offre de logements aux personnes handicapées de la commune.

Une première réunion, en l'occurrence la séance d'installation de cette Commission, se déroulera le jeudi 20 juin 2013 à 18 h 30 à la CCSI.

Monsieur le Maire sollicite l'ensemble des Conseillers présents, afin de désigner, parmi eux, 2 membres destinés à représenter la Commune de HOCHSTATT.

Messieurs Guy LOCHER et Antoine BACH acceptent d'être délégués communautaires pour participer aux travaux de cette commission.

7. Journée du Patrimoine : information

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BUIRETTE, porteuse du projet, qui détaille le programme du 15 septembre prochain.

Tout d'abord, la décision collégiale prise au sein de la CCSI que les Journée du Patrimoine – Edition 2013, se dérouleraient à HOCHSTATT.

Un petit programme a d'ores et déjà été établi : en effet, il pourrait être envisageable d'organiser, le dimanche à partir de 14 heures, des visites guidées dans le village, le circuit n'est pas encore défini, mais d'emblée, il pourrait passer par les venelles, la petite Chapelle Bleue et l'EHPAD SCHYRR où différentes animations musicales, voire des conteurs pourraient se produire. Plusieurs groupes d'historiens participeraient.

Madame BUIRETTE pose le problème de la visite de l'horloge et la possibilité de prévoir qu'une buvette soit installée et tenue par une association du village : elle suggère l'Association œuvrant en faveur de la réhabilitation intérieure de l'église.

Pour cette manifestation, la participation de la Société de Musique de HOCHSTATT : véritable patrimoine, serait fortement appréciée.

Monsieur le Maire l'interroge quant à l'opportunité de réunir quelques personnes pouvant apporter d'autres idées à la Commission.

Madame BUIRETTE encourage cette initiative, persuadée du bénéfice de porter ce projet à plusieurs.

Monsieur le Maire rappelle que malheureusement, à cette date, la salle Elisabeth Schyrr ne sera pas disponible.

Il suggère donc d'ouvrir le bistrot « Chez Marianne » à la mairie, offrant à la fois : la possibilité à ladite association de tenir une buvette et à la commune de remplir son obligation d'ouverture annuelle afin de conserver sa licence de 3^{ème} catégorie.

De ce fait, le point de départ de tous les circuits pourrait être le parvis de la mairie.

Quant à une visite de l'horloge, celle-ci est tout à fait réalisable, par groupes de 5 – 6 personnes.

Interrogé sur une éventuelle participation de la Société de Musique à cette manifestation, Monsieur HECKLEN se charge de voir dans quelles conditions celle-ci est réalisable.

Madame BUIRETTE imagine plusieurs petits groupes répartis en des points stratégiques du village.

Monsieur LOCHER précise que l'occasion pourrait être mise à profit de solliciter Monsieur STREHLER, afin que celui-ci explique le fonctionnement de l'orgue CALLINET.

8. Jury d'assises

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises, il appartient à la commune de procéder publiquement à un tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui fixé par Arrêté Préfectoral du 21 avril 2011.

Le nombre de jurés pour HOCHSTATT étant défini à 2, il y a lieu de tirer 6 noms au sort.

⇒ pour le bureau N°1

N° électeur	NOM	Prénoms	Adresse
1011	MOUGEOT	Audrey	27, rue de l'Etang
1014	MOURAD	Jaafar	5, rue du Moulin
934	MANGOLD	Christophe	7, rue Maurice Ravel

⇒ pour le bureau N°2

N° électeur	NOM	Prénoms	Adresse
506	GAGGIANO	Vito	13A, impasse des Roseaux
947	MARTINUZZI	Daniel	28, rue des Cigognes
915	LUTZ	Célia	25, rue des Centaurées

9. Divers

9.1. Attribution des subventions par la Commission Sociale

Lors de sa dernière réunion du 27 mai 2013, la Commission Sociale a proposé l'attribution d'un certain nombre de subventions, dont le montant total de 2 600 € est inscrit au Budget Primitif 2013.

Il s'agit des aides suivantes :

➤ Conférence de St Vincent de Paul	750,-
➤ Accord 68	200,-
➤ La Banque Alimentaire du Haut-Rhin	750,-
➤ L'Association Delta-Revie	200,-
➤ Association Espoir	200,-
➤ SEPIA (Suicide Ecoute Prévention auprès des Adolescents et Parents)	200,-
➤ Prévention Routière	150,-
➤ Terre des Hommes	150,-
	<hr/>
	2 600,-

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide d'accorder les subventions proposées par la Commission Sociale aux divers organismes ci-dessus mentionnés, pour un montant global de 2 600 €.

9.2. Reconduction de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, afin de pouvoir disposer d'une manne en cas de besoin de financement, décidait, par délibération du 8 septembre 2008, de contracter une ligne de trésorerie de 500 000,00 € pour une durée de 12 mois.

Depuis, celle-ci a régulièrement été renouvelée, par voie de consultation, notamment par délibération du Conseil Municipal en date du 6 août 2012, qui en décidait ainsi pour une nouvelle période de 12 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2013.

Afin de pouvoir disposer d'une réserve, en cas de nécessité, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour procéder à une reconduction de cette ligne de trésorerie d'un montant de 500 000,00 € pour une nouvelle période d'un an.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- donne son accord pour la reconduction de la ligne de trésorerie de 500 000,00 €,
- charge Monsieur le Maire de mener les négociations et de signer le contrat et tout document à intervenir.

9.3. Révision des loyers communaux – Logement 2 rue des Plumes

Le bail de location du logement de l'ancienne poste sis 2 rue des Plumes à HOCHSTATT prévoit une révision annuelle du loyer au 1^{er} juin.

Conformément aux textes légaux, la nouvelle référence de révision des loyers remplaçant la moyenne associée de l'indice du coût de la construction, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Cet indice est publié par l'INSEE.

L'indice de référence au 2^{ème} trimestre 2011 est de 120,31 €

L'indice de référence au 2^{ème} trimestre 2012 est de 122,96 €

$$\text{Révision du loyer} = \frac{508,67 \text{ €} \times 122,96 \text{ €}}{120,31 \text{ €}} = 519,87 \text{ €}$$

Monsieur le Maire profite de la discussion de ce point pour informer l'assemblée présente des changements intervenus au niveau de l'Auberge des 4 Saisons : Monsieur SCHMITT occupe toujours son statut de gérant majoritaire, mais Messieurs KOENIG et PARISI ne font plus partie de l'équipe et seront remplacés par Madame Anne Valérie KUPFER.

De ce fait, il y a lieu d'établir un avenant au bail précisant le nom de la nouvelle gérante, étant entendu que le nom de la Société reste inchangé : « Auberge des 4 Saisons ». Quant au restaurant, il est rebaptisé « La Parenthèse ».

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- décide de fixer le loyer du logement sis 2 rue des Plumes à 519,87 € par mois avec effet au 1^{er} juin 2013.

9.4. Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements parvenus de la part de

⇒ Madame Jacqueline KLEINHENY
pour l'attention prodiguée par la municipalité à l'occasion de ses 85 ans

- ⇒ Madame Colette BITTIGHOFFER
- ⇒ Madame MELLARDI Jacqueline
pour l'attention témoignée par la municipalité à l'occasion de leurs 80 ans.
- ⇒ Monsieur et Madame Bernard STOLTZ
- ⇒ Monsieur et Madame Jean-Louis FOLTZER
pour le panier garni offert par la municipalité pour leurs Noces d'Or.

9.5. Interventions diverses

- ✚ Monsieur le Maire sollicite Monsieur FRAN CZAK afin de connaître la position de Monsieur KLEIN par rapport à l'activité « Relais Poste » de l'épicerie.

Monsieur FRAN CZAK confirme que Monsieur KLEIN est décidé à vendre son fonds de commerce et à cesser son activité au 31 décembre 2013.

Pour Monsieur le Maire, cela signifie que la mission « Relais Poste » incombera désormais aux services de la mairie.

Monsieur FRAN CZAK demande quand sera installée la boîte aux lettres – Rue de la Chapelle.

Monsieur le Maire évoque le rendez-vous qu'il aura avec Monsieur CAFIERI, pour lui en reparler.

- ✚ Monsieur ECKENFELS interpelle Monsieur le Maire sur le devenir de l'ancien terrain de foot.

Celui-ci confirme que le permis de construire déposé n'est plus valable et qu'un nouveau projet a été proposé par les propriétaires, qui sont régulièrement relancés par le directeur du Crédit Mutuel, mais tout le monde sait que la conjoncture immobilière actuelle est difficile.

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir de HOCHSTATT, tout le Sundgau est exclu du dispositif « loi Scellier » et qu'aujourd'hui les mêmes critères, les mêmes territoires ont été repris pour la « loi Duflot » : c'est là, que le bas blesse.

Il précise également que la SCI du Stade s'est portée acquéreur d'un des 2 terrains jouxtant l'ancien stade de foot.

- ✚ Monsieur HARTMANN demande s'il est possible d'intégrer la rue de la Montagne dans le circuit de la Société MATROL lors de ses prochains travaux de point à temps. Monsieur le Maire répond que cela sera fait.

- ✚ Monsieur HARTMANN interroge Monsieur le Maire quant au raccordement à Numéricâble des riverains de l'AFU. Il précise, à cet égard, pouvoir fournir un jeu de plan conservé par Madame WAGNER.

Monsieur le Maire donne son accord pour la numérisation de ceux-ci, et, explique que lors de la dernière assemblée générale, les riverains avaient formulé cette demande : les fourreaux sont existants, mais doivent être identifiés pour que le travail soit réalisé.

- ✚ Madame HASSLER propose à l'ensemble de ses collègues d'inaugurer le nouveau restaurant « La Parenthèse » pour des retrouvailles plus conviviales. Monsieur le Maire trouve l'idée excellente, et, l'assemblée présente y adhère. La date du mardi 25 juin à 19 h 30 est retenue.

Madame HASSLER se charge des modalités pratiques, un mail sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal, afin que chacun se positionne pour faciliter cette organisation.

✚ Monsieur LOCHER interroge Monsieur le Maire sur les travaux du calvaire au niveau du « Biloth ».

Monsieur le Maire lui répond que celui-ci est entièrement refait à neuf grâce à l'intervention d'un mécène.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 50.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de HOCHSTATT
de la séance du 20 février 2012**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2011
2. Urbanisme
 - Déclaration préalable
 - Permis de construire
 - Permis de démolir
 - Vente de terrain
- 3 Finances
 - Compte Administratif 2011
 - Encaissement de chèques
- 4 Personnel
 - Création d'un emploi occasionnel au sein de la filière technique
- 5 Travaux
 - Enrochement le long de la rue des Plumes
 - Plan de Gestion Différenciée
 - Travaux rue de la Chapelle
 - Travaux au niveau du local poubelles de l'Auberge des 4 Saisons suite à l'incendie du 07/08/2011
 - Acquisition de panneaux de signalisation
 - Travaux de balayage de la voirie communale pour 2012
 - Mise aux normes « accessibilité » de la mairie : Avenant maîtrise d'œuvre N°1
- 6 Compte rendu de délégation
 - Installation de la borne de recharge pour le véhicule électrique
 - Travaux de pannetonnage – toiture de l'Eglise Saints Pierre et Paul
 - Travaux de réhabilitation extérieure de l'Eglise – Lot N°2 – Couverture / Zinguerie Avenant N°2
 - Thermographie de l'école élémentaire
- 7 Renouvellement de la convention avec l'AFU « de la Montagne »
- 8 Divers
 - Remerciements
 - Proposition d'une mission de mise aux normes et d'optimisation du réseau d'éclairage public
 - Permanences aux bureaux de vote lors des élections présidentielles
 - Projet GUINEE – Lycée Jean-Jacques HENNER
 - Servitude de passage

Nom – Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel WILLEMANN	Maire		
Matthieu HECKLEN	1 ^{er} Adjoint		

Marie-Thérèse BARTH	2 ^{ème} Adjoint		
Antoine BACH	3 ^{ème} Adjoint		
Elisabeth HASSLER	Conseiller municipal		
Thierry HAENLIN	Conseiller municipal		
Mathieu HARTMANN	Conseiller municipal		
Michel GENDRIN	Conseiller municipal		
Hugues SCHLIENGER	Conseiller municipal	Absent et pas représenté	
Jean-Marie FRAN CZAK	Conseiller municipal	Procuration donnée à Monsieur Guy LOCHER	
Huguette REINAUER	Conseiller municipal		
Guy LOCHER	Conseiller municipal		
Marie-Rose FOURNIER	Conseiller municipal		
David PRINZBACH	Conseiller municipal		
Jean-Pierre BADER	Conseiller municipal	Absent et pas représenté	
Guilaine WEISS	Conseiller municipal	Absente et pas représentée	
Jacques ECKENFELS	Conseiller municipal		
Martine BUIRETTE	Conseiller municipal		

